



L'Espace Familles

Les Services Municipaux

Mairie de Nuillé sur Vicoin

Espace Familles

Derrière mise à jour le 31/07/2014

Actualité Infos pratiques Activités

Accueil

Bienvenue sur l'Espace Famille
Cet espace vous permet de :

- Régler vos factures par carte bancaire en toute sécurité
- Modifier les informations vous concernant (adresse, téléphone, e-mail...)
- Accéder à des informations personnalisées

Comment accéder à ces services ?

Pour accéder à votre compte, saisissez le code famille et le mot de passe joint à votre facture.

Nos services sont à votre disposition pour tout renseignement

La municipalité

Accéder à votre espace

→ Code famille :

→ Mot de passe :

Connectez-vous

→ Vous avez oublié votre mot de passe

Vous venez d'arriver dans la commune et/ou vous n'avez pas encore d'espace dédié à votre famille ? Demandez l'inscription administrative de votre enfant aux services périscolaires.

→ Demandez l'inscription administrative de votre enfant.

Espace famille v3.01.01.16 - Copyright © 2010 Aqège - Tous droits réservés - Contact - Mentions légales

Vous avez déposé vos FICHE FAMILLE et FICHE D'INSCRIPTION, votre compte a été créé.

Un identifiant et mot de passe vous ont été attribués.

Accédez à votre espace privé.

Connectez-vous

Sur www.espace-famille.net/nuillesurvicoin

Ou cliquez sur le lien à partir du site de

la Mairie : www.nuillesurvicoin.mairie53.fr

Dans la FICHE D'INSCRIPTION, vous avez inscrit votre enfant au(x) service(s) péri et extrascolaire(s) qu'il est susceptible de fréquenter durant l'année scolaire.

Vous retrouverez les inscriptions dans l'onglet « inscriptions administratives ». Si un service n'apparaît pas, contacter la Mairie pour demander une ouverture de droits pour le service.

Réservations / Présences

◀ Juin 2016 ▶

L		M		M		J		V	
				01	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	02	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	03	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>
Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	06	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	07	08	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	09	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	10	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>
Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	13	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	14	15	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	16	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	17	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>
Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	20	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	21	22	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	23	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	24	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>
Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	27	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>	28	29	Réservations Repas <input type="checkbox"/>	30	Réservations Repas <input checked="" type="checkbox"/>		

Pour toute prévision ou annulation, rendez-vous dans l'onglet « inscriptions/annulations ».

Les services municipaux ...

RESTAURANT SCOLAIRE – PAUSE MERIDIENNE

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 11h45-13h45

Mercredi : 12h00-13h30

Si votre enfant suit un régime particulier, vous devez vous rapprocher du médecin scolaire afin qu'un Protocole d'Accompagnement Individuel (PAI) soit mis en place pour l'ensemble des services accueillant votre enfant.

Une prévision de présence est indispensable pour ce service.

Espace Familles

famille : 39

Actualité Incriptions administratives Incriptions / Annulations Infos

il > Incriptions administratives

Pour chacun des services périscolaires (restaurant scolaire, TAP, accueil 1^{ère} heure, étude), vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :

de manière aléatoire : vous devez alors saisir les jours de présence prévus.

à l'année : vous avez choisi les jours de présence prévus. Ces jours seront donc inscrits en présence prévue dans votre Espace Famille.

En cas d'absence, il vous faudra annuler la présence.

Et en cas de présence supplémentaire, vous devez alors ajouter cette présence dans votre Espace Famille.



TAP

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 16h00-17h00

L'équipe d'animation accompagne les enfants des écoles jusqu'aux différents lieux d'activités.

Un programme d'activités ainsi que des projets spécifiques sont proposés aux enfants. Le choix entre 2 activités est possible pour les enfants de primaire (le choix se fait directement à l'accueil de loisirs). Le programme des activités est consultable à l'accueil de loisirs, sur le site de la Commune et sur l'Espace Familles.

Une prévision de présence est indispensable pour ce service. L'inscription au TAP prévoit la présence à la séance entière, aucun départ pendant la séance n'est possible sauf pour raison médicale justifiée.

ACCUEIL PERISCOLAIRE/ETUDE

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 7h30-8h35

Mercredi : 7h30-8h50 / 12h00-12h30

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 17h00-18h45

Le goûter est servi aux enfants présents la 1^{ère} heure de l'accueil périscolaire ou à l'étude. Pour cette raison, une prévision de présence à l'accueil 1^{ère} heure ou l'étude est indispensable.

Il n'y a pas de prévision de présence à faire pour l'accueil du matin, l'accueil du mercredi midi, et l'accueil 2^{ème} heure.

Attention : L'inscription administrative aux activités "accueil 1^{ère} heure" et "étude" n'étant pas dissociée, il est normal que ces deux activités apparaissent sur votre Espace Familles.

Vous devez effectuer une réservation soit à l'accueil 1^{ère} heure, soit à l'étude.

L'étude est ouverte aux enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2.

ACCUEIL DE LOISIRS Mercredi

Mercredi : 13h30-17h30

Un accueil soir a lieu de 17h30 à 18h45

Des activités suivant un projet défini par l'équipe sur l'année sont proposées aux enfants, tout en restant à l'écoute des propositions et des envies des enfants.

Une prévision de présence (pour l'après-midi uniquement) est indispensable pour ce service. Les inscriptions que vous faites pour cette activité ne concerne que l'accueil du mercredi après-midi. Pour le repas du mercredi midi, rendez-vous dans l'activité « restaurant scolaire ».

ACCUEIL DE LOISIRS Vacances

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30

Service restauration : 12h00-13h30

Accueil matin : 8h00-9h00

Accueil soir : 17h30-18h45

ACCUEIL DE LOISIRS Vacances

Un projet d'animation élaboré par l'équipe est proposé aux enfants répartis par tranche d'âge.

Vous êtes avertis par mail de la sortie des plaquettes du service animation enfance-jeunesse.

Une inscription préalable au service est indispensable.

Pour les petites vacances, vous pouvez inscrire votre(vos) enfant(s) à partir de la sortie des plaquettes.

Pour les grandes vacances, vous avez la possibilité d'inscrire votre(vos) enfant(s) à partir de la date d'ouverture des inscriptions dont vous êtes avertie par mail.

Pour tous les services, le délai pour inscrire et/ou annuler est la veille avant 10h30 - jours ouvrés.

■ Paiement

Les factures sont mensuelles, elles reprennent la fréquentation de votre(vos) enfant(s) à l'ensemble des services péri et extrascolaires sur un mois.

Pour justifier d'une absence, vous devez donc déposer le certificat médical au plus tard à la fin du mois concerné par l'absence.

Vous avez la possibilité de régler vos factures par prélèvement automatique. Pour ce faire, vous devez remplir le document « mandat de prélèvement SEPA » accompagné d'un IBAN.

Les tickets C.A.F., M.S.A., les chèques C.E.S.U. et A.N.C.V. sont acceptés pour règlement de l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs.

Les chèques C.E.S.U. sont acceptés uniquement pour règlement des factures de l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs des enfants de moins de 6 ans.

Les tarifs des services sont consultables sur le site de la Mairie et l'Espace Familles.

Pour les familles ne possédant pas de connexion internet, une borne internet est accessible à l'accueil de loisirs.

En cas de perte de vos identifiant et mot de passe, nous ne communiquons pas les éléments par téléphone.
Afin de les recevoir de nouveau, adressez un mail au secrétariat de mairie : nuillesurvicoin@wanadoo.fr